

Doitrand

portes automatiques de garages  
portes de garages individuels

DBM 08 CPR  
P 50 W, P 50 W PMR et P 70 W



### DBM 08 CPR

Porte automatique de garage.

Fréquence d'utilisation garantie  
jusqu'à 1200 cycles par jour.

### P 50 W PMR

Porte de garage individuel avec  
dispositif de manœuvre adapté  
aux personnes en fauteuil roulant.



### P 50 W

Porte de garage individuel.



**DOITRAND**  
portes et automatismes

*La sécurité d'abord,  
l'innovation en plus.*

**PORTE AUTOMATIQUE DE GARAGE****Destination**

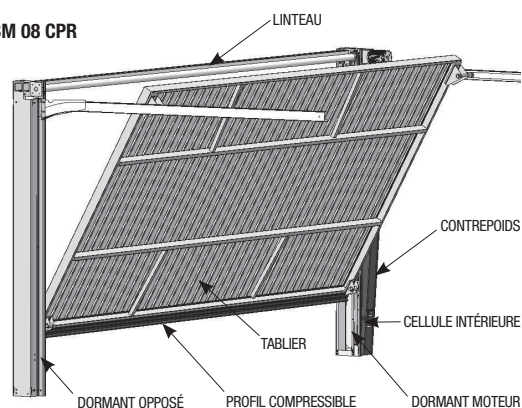
Porte automatique d'accès aux garages collectifs :  
– Type DBM 08 CPR : porte basculante à contrepoids.  
Fréquence d'utilisation jusqu'à 1200 cycles par jour, garantie par DOITRAND.

**Caractéristiques techniques**

- **Type :** Basculante non débordante.
- **Dormant :** Tôle d'acier galvanisée pliée à froid de 20 à 40/10° d'épaisseur.
- **Tablier :** Cadre en profil tubulaire en acier galvanisé et bardage en tôle d'acier galvanisée nervurée de 55/100° d'épaisseur assemblée par soudure par points et revêtue d'une peinture d'apprêt à base de poudre polyester de coloris blanc (RAL 9010).  
Tablier avec ventilation, barreaudage et autres remplissages en option.
- **Guidage :** Rails verticaux et horizontaux en profils en tôle d'acier galvanisée pliée à froid.  
Guidage vertical par roulements à billes dans des profils en U incorporés au dormant.  
Guidage horizontal par galets à billes surmoulés polyuréthane dans des profils droit et courbe anti-déraillement.
- **Équilibrage :** Équilibrage par système breveté à contrepoids permettant de limiter les efforts du tablier dans les zones de mouvement et d'accostage.  
Liaison contrepoids/tablier par chaîne.
- **Motorisation :** Moto-réducteur à mouvement réversible de basse puissance ne nécessitant pas de limiteur de couple.  
Alimentation 220 V monophasé. Puissance 60 W.
- **Transmission :** Liaison moteur/tablier par arbre de transmission en linéau et chaîne de chaque côté du tablier.
- **Verrouillage :** Verrouillage assuré par la motorisation.
- **Armoire de commande :** Armoire de commande à structure programmable intégrée au dormant côté moteur.  
Circuit électronique embrochable.  
Composants à sécurité positive.  
Raccordement à minuterie parking.
- **Télécommande :** Ensemble émetteurs-récepteur radio à courte portée conforme aux normes CEM, contacteur à clés, lecteur de cartes magnétiques, digicode.
- **Isolation phonique :** Niveau de fonctionnement.  
Machine R = 29 dB(A). Contacteur R = 22 dB(A).
- **Dimensions :** Standards courants.  
Largeur maximale : 6000 mm.  
Hauteur maximale : 2200 mm.

**Fonctionnement et sécurité**

- **Conformité :**  
Attestations de conformité CE du CETIM n° P07 099 et P07 100 d'octobre 2007 aux exigences de performances et de sécurité de la norme NF EN 13241-1.

**PORTE TYPE DBM 08 CPR**

- **Sécurité :**  
Détection basse et haute de contact ou de présence par un palpeur passif en partie basse du tablier et un barrage cellules photoélectriques en partie basse des dormants.

Protection des zones de cisaillement et d'écrasement par la gestion permanente des efforts.  
Feux oranges clignotants prévenant de l'ouverture et de la fermeture de la porte.  
Sécurité sur le temps de fonctionnement.  
Déverrouillage automatique en cas de coupure d'alimentation électrique.  
Manœuvre de dépannage par bouton poussoir.

**Mise en œuvre**

- **Encombrement :**  
Largeur des écoinçons : 130 mm de chaque côté.  
Retombée de linéau : standard 170 mm, minimum 130 mm.
- **Pose :** Fixation avec interposition de silentbloks entre le dormant et le mur.

**PORTES DE GARAGES INDIVIDUELS****Destination**

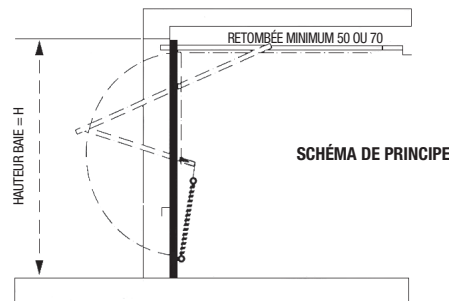
Portes de garages individuels basculantes avec débord extérieur en cours de manœuvre :  
– Types P 50 W et P 70 W : porte guidée par des rails horizontaux.

**Caractéristiques techniques**

- **Cadre :** Tôle d'acier galvanisée pliée.
- **Tablier :** Tôle d'acier galvanisée nervurée de 6/10° d'épaisseur revêtue d'une peinture d'apprêt à base de poudre polyester de coloris blanc (RAL 9010).
- **Équilibrage :** Deux ressorts multiples de traction.
- **Verrouillage :** Serrure avec cylindre européen et fermeture deux points par pènes métalliques en standard.
- **Pose :** Fixation en applique ou à l'aide d'équerres.
- **Dimensions :** Standards courants.  
Largeurs nominales :  
– Type P 50 W : de 2100 à 3000 mm,  
– Type P 70 W : de 3010 à 5000 mm.  
Hauteurs nominales :  
– Types P 50 W et P 70 W : de 1900 à 2200 mm.

**Fonctionnement et sécurité**

- **Conformité :**  
Attestation de conformité CE du CETIM n° P05 034 d'octobre 2005 aux exigences de performances et de sécurité de la norme NF EN 13241-1.

**PORTE TYPES P 50 W ET P 70 W****Accessibilité aux personnes à mobilité réduite**

- Type P 50 W PMR : porte de type P 50 W avec dispositif de manœuvre adapté aux personnes en fauteuil roulant.  
Attestation de conformité de SOCOTEC n° BAZ2314/1 d'octobre 2009 aux exigences de la circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53.

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- **Garantie :** Deux ans.
- **Lieu de fabrication :** Grezolles (42).
- **Distribution :** En direct à l'installateur et au maître d'ouvrage par un réseau de vingt dépôts couvrant toute la France.
- **Approvisionnement garanti en pièces détachées :**  
Dix ans.

# PORTES DE GARAGES INDIVIDUELS

## PRÉSENTATION

La consultation concernait les différents types de portes de garages individuels, basculantes, sectionales, coulissantes et pliantes, à tablier en métal, en bois ou en PVC.

Les portes de garages individuels présentées étaient toutes de type basculante, avec ou sans débordement en cours de manœuvre ou en position ouverte, à tablier métallique.

Les produits sélectionnés sont représentatifs des différents modes de fonctionnement, à tablier métallique et de modèle standard.

La consultation, en complément des portes de garages individuels, concernait également les garages et boxes préfabriqués, individuels ou juxtaposés, en métal ou en béton.

## NORMALISATION

Les portes de garages individuels sont soumises, notamment pour les produits finis, aux normes et DTU :

- NF P25-362 et P25-362/A1 : Fermetures pour baies libres et portails – Spécifications techniques – Règles de sécurité.
- P25-363 : Fermetures pour baies libres et portails – Portes et portails complets – Composants de sécurité – Méthodes d'essais.
- NF EN 12433 : Portes industrielles, commerciales et de garage – Terminologie – Partie 1 : types de fermetures et portails.  
- Partie 2 : constituants des fermetures et portails.
- NF EN 12604 et 12605 : Portes industrielles, commerciales et de garage – Aspects mécaniques – Exigences et Méthodes d'essai.
- NF EN 12445 et 12453 : Portes équipant les locaux industriels, commerciaux et de garage – Sécurité à l'utilisation des portes motorisées – Prescriptions et Méthode d'essai.
- NF EN 13241-1 : Portes industrielles, commerciales et de garage – Norme de produit – Partie 1 : produits sans caractéristiques coupe-feu, ni pare-fumée.
- DTU 34.1 (P25-201) : Travaux de bâtiment – Ouvrages de fermeture pour baies libres.

et pour les tabliers en acier galvanisé prélaqué, aux normes :

- XP P34-301 : Tôles et bandes en acier prélaquées ou revêtues d'un film organique contrecollé ou colaminé destinées au bâtiment – Conditions techniques de livraison.

## CRITÈRES DE CHOIX

### Critères éliminatoires

Les produits présentés devaient être conformes aux normes en vigueur.

Ils devaient bénéficier d'une attestation de conformité CE aux exigences de performances et de sécurité des normes européennes.

### Critères de sélection

Les conditions économiques ont constitué le principal critère de sélection en fonction du type de porte, du mode de fonctionnement et du modèle de tablier.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

En complément du tableau de la page suivante, d'autres caractéristiques peuvent être examinées. Ce sont par exemple :

- **Le silence de fonctionnement** qui peut être amélioré par certains détails de conception tels que le guidage sur galets en matière synthétique, l'équilibrage avec amortisseurs de fin de course, etc.
- **La résistance à l'effraction** qui n'est pas très importante pour des portes de ce type mais qui est toutefois améliorée sur certains modèles par une conception plus robuste, des protections de pènes, des serrures complémentaires en option, etc.
- **L'effort de manœuvre** qui est de l'ordre de 5 à 15 daN.

| PORTES DE GARAGES INDIVIDUELS          |      |
|----------------------------------------|------|
| FABRICANTS : SÉLECTION HABITAT 2010/11 |      |
|                                        | Page |
| • DOITRAND                             | 117  |
| • NOVOFERM                             | 119  |

- **L'imperméabilité à l'air et l'isolation thermique** qui peuvent être, pour certains modèles, améliorées par des équipements en option.

## MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre doit être réalisée conformément aux règles de l'Art et aux prescriptions du DTU et des notices de pose des fabricants.

Les différents modes de fonctionnement des portes basculantes sélectionnées :

- sans débord extérieur,
  - avec débord en cours de manœuvre,
- permettent de répondre aux différents cas de pose, en limite de voirie, avec linteau cintré ou pour privilégier le volume intérieur.

Les temps de mise en œuvre, selon les fabricants, se situent dans une fourchette de 1/2 heure à 1 heure 1/2 pour une équipe de deux personnes.

Les tabliers des portes sélectionnées sont en acier galvanisé revêtus d'un apprêt et doivent normalement, pour un usage en extérieur, être peints, ce qui peut être un avantage en permettant une reprise des éventuelles détériorations entraînées par le transport et la pose.

## ENTRETIEN

L'entretien consiste essentiellement en un graissage des mécanismes deux fois par an.

## GARANTIE

La garantie de bon fonctionnement est due au minimum pour deux ans, dans le cadre d'une mise en œuvre conforme aux règles de l'Art et d'une utilisation normale.

L'approvisionnement en pièces détachées est garanti en général pour dix ans. 

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES (voir tableau page suivante)

## PORTES DE GARAGES INDIVIDUELS

| PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES |                                   |                              |                          |                         |                                 |                 |                   |                |                      |                         |              |                                |                               |                                   |                   |                    |                                       |
|-----------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------------|-------------------------|--------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|-------------------|--------------------|---------------------------------------|
| Fabricant                               | Produit                           | Attestation de conformité CE | Type de porte basculante |                         |                                 | Type de guidage |                   |                | Type d'équilibrage   |                         |              | Type de verrouillage           |                               | Matériau et revêtement du tablier |                   | Garantie           |                                       |
|                                         |                                   |                              | Sans débord extérieur    | Avec débord en manœuvre | Avec débord en position ouverte | Rails verticaux | Rails horizontaux | Bras de levier | Ressorts de traction | Ressorts de compression | Vérins à gaz | Serrure avec cylindre européen | Système de fermeture 2 points | Acier galvanisé                   | Peinture d'apprêt | Bon fonctionnement | Approvisionnement en pièces détachées |
| DOITRAND                                | P 50 W / P 50 W PMR<br>P 70 W     | •                            |                          | •                       |                                 |                 | •                 |                | •                    |                         |              | •                              | •                             | •                                 | •                 | 2 ans              | 10 ans                                |
|                                         |                                   | •                            |                          | •                       |                                 |                 | •                 |                | •                    |                         |              | •                              | •                             | •                                 | •                 | 2 ans              | 10 ans                                |
| NOVOFERM                                | DWM<br>DL / DL Vivoporte<br>OD/IL | •                            |                          | •                       |                                 |                 |                   | •              | •                    |                         |              | •                              | •                             | •                                 | •                 | 2 ans              | 10 ans                                |
|                                         |                                   | •                            |                          | •                       |                                 |                 | •                 | •              | •                    |                         |              | •                              | •                             | •                                 | •                 | 2 ans              | 10 ans                                |
|                                         |                                   | •                            | •                        |                         |                                 | •               |                   | •              |                      | •                       |              | •                              | •                             | •                                 | •                 | 2 ans              | 10 ans                                |

# PORTES AUTOMATIQUES DE GARAGES

## PRÉSENTATION

La consultation concernait les portes automatiques de garages destinées aux bâtiments collectifs d'habitation.

Les portes automatiques de garages présentées étaient toutes de type basculante non débordante.

Les produits sélectionnés, de différentes fréquences maximales d'utilisation, devraient permettre de satisfaire toutes les intensités de trafic.

## NORMALISATION ET RÉGLEMENTATION

Depuis la dernière sélection, c'est-à-dire depuis deux ans, l'environnement réglementaire n'a pas évolué.

Conformément aux articles L.125-3 à L.125-5 du code de la construction et de l'habitation, les portes automatiques de garage doivent être conformes aux règles de sécurité en vigueur fixées par la réglementation et porter le marquage CE de conformité (cf. articles R.125-3-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 2 juillet 2004).

Les portes industrielles, commerciales et de garage sont visées par un ensemble de normes européennes (normes NF EN) venant à l'appui de la réglementation.

Cet ensemble est constitué par une norme de produit (la norme européenne harmonisée EN 13241) destinée à servir de référentiel pour le marquage CE de ces portes dans le cadre de la directive européenne n° 89/106/CEE concernant les produits de construction ainsi que des directives machines (98/37/CE), basse-tension (73/23/CEE) et compatibilité électromagnétique (89/336/CEE) et diverses normes complémentaires dites de support qui sont référencées dans la norme de produit.

Depuis le 1er mai 2005 les portes, portails et barrières mis pour la première fois sur le marché doivent satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 2 juillet 2004 pris en application du décret n° 92-647 modifié transposant la directive européenne n° 89/106/CEE concernant les produits de construction.

La conformité aux spécifications harmonisées de la norme NF EN 13241-1 (voir annexe ZA de la norme) est le seul moyen de prouver le respect des exigences de la réglementation européenne permettant le marquage CE.

La norme NF EN 13241-1 spécifie les exigences de performances et de sécurité relatives aux portes, portails et barrières manuels ou

motorisés, destinés à être installés dans des zones accessibles aux personnes et dont l'utilisation principale prévue est de permettre l'accès des marchandises et des véhicules accompagnés ou conduits par des personnes dans les locaux industriels et commerciaux ou des garages dans les zones d'habitation.

Les barrières levantes, les rideaux et grilles à enroulement, les portillons sont inclus dans le domaine d'application de cette norme qui remplace la norme NF P25-362.

Certaines réglementations nationales encore en vigueur se réfèrent à la norme NF P25-362.

Un avis de la Commission de la sécurité des consommateurs du 20 octobre 2005 relatif aux portes, portails et autres fermetures équipées d'un système de motorisation fait le point sur l'évolution du référentiel normatif et réglementaire.

Cet avis est disponible sur le site internet : [www.cscnet.org](http://www.cscnet.org).

## Rappel des textes de référence

### Réglementation :

- Loi n° 89-421 du 23 juin 1989 : Sécurité des portes automatiques de garage : Art. L 125-3, 4 et 5 du CCH.
- Décret n° 90-567 du 5 juillet 1990 : Sécurité des portes automatiques de garage : Art. R 125-3, 4 et 5 du CCH.
- Arrêté du 12 novembre 1990 relatif à l'entretien des portes automatiques de garage des bâtiments d'habitation.
- Arrêté du 1er février 1991 relatif à la mise en conformité des portes automatiques de garage des bâtiments d'habitation.
- Arrêté du 2 juillet 2004 portant application aux portes, portails et barrières du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié.
- Avis du 5 août 2004 relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié.
- Avis du 20 octobre 2005 de la Commission de la sécurité des consommateurs relatif aux portes, portails et autres fermetures équipées d'un système de motorisation.

### Normalisation :

- NF P25-362 d'octobre 1992 et P25-362/A1 d'août 2001 : Fermetures pour baies libres et portails – Spécifications techniques – Règles de sécurité.
- P25-363 d'août 1994 : Fermetures pour baies libres et portails – Portes et portails complets – Composants de sécurité – Méthodes d'essais.
- NF EN 12433 de décembre 1999 : Portes industrielles, commerciales et de garage – Terminologie – Partie 1 : types de fermetures et portails. – Partie 2 : constituants des fermetures et portails.
- NF EN 12604 de janvier 2001 : Portes industrielles, commerciales et de garage – Aspects mécaniques – Exigences.
- NF EN 12605 de janvier 2001 : Portes industrielles, commerciales et de garage – Aspects mécaniques – Méthodes d'essai.
- NF EN 12445 de mars 2001 : Portes équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages – Sécurité à l'utilisation des portes motorisées – Méthode d'essai.
- NF EN 12453 de mai 2001 : Portes équipant les locaux industriels, commerciaux et de garage – Sécurité à l'utilisation des portes motorisées – Prescriptions.
- NF EN 12635+A1 de février 2009 : Portes équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages – Installation et utilisation.
- NF EN 12978+A1 de septembre 2009 : Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages – Dispositifs de sécurité pour portes motorisées – Prescriptions et méthodes d'essai.
- NF EN 13241-1 de mai 2004 : Portes industrielles, commerciales et de garage – Norme de produit – Partie 1 : produits sans caractéristiques coupe-feu, ni pare-fumée.

## SÉCURITÉ D'UTILISATION

### Sécurité de fonctionnement

Comme aux précédentes sélections, les portes automatiques de garages ou P.A.G. retenues répondent aux impératifs de sécurité imposés par les normes, à savoir et pour l'essentiel :

- efforts de poussée limités à 15 daN dans les zones de fin de fermeture et fin d'ouverture, ou plus avec sécurités complémentaires,
- tabliers équilibrés,
- tabliers munis de systèmes de parachutes,
- déverrouillage rapide et manœuvre facile en cas de nécessité.

En outre et pour chaque porte sélectionnée, un kit de sécurité est compris, à savoir :

- la matière nécessaire au marquage au sol de la zone de débattement,
- les feux oranges clignotants (dont le fonctionnement est asservi au mouvement de la porte),
- l'éclairage de la zone de débattement (dont le fonctionnement est asservi au mouvement de la porte).

| PORTES AUTOMATIQUES<br>DE GARAGES      |      |
|----------------------------------------|------|
| FABRICANTS : SÉLECTION HABITAT 2010/11 |      |
|                                        | Page |
| • DOITRAND                             | 117  |
| • NOVOFERM                             | 119  |

# PORTES AUTOMATIQUES DE GARAGES

## Choix de la commande

Pour ce qui concerne la commande, nous recommandons vivement la télécommande à courte portée, qu'elle soit de type infrarouge ou radio.

En tout état de cause et pour des raisons de sécurité, la commande ne sera possible qu'à vue directe de la porte.

Pour tous les types de porte sélectionnés, le récepteur est prévu en base, les émetteurs étant alors fournis en nombre à la demande.

Bien évidemment, des télécommandes d'un autre type (cartes magnétiques, clés, codeurs...) sont possibles en option, mais il nous semble que c'est la télécommande à courte portée qui apportera à terme la plus grande tranquillité aux gestionnaires (beaucoup moins de vandalisme possible notamment).

## CRITÈRES DE CHOIX

### Critères éliminatoires

Les produits présentés devaient être conformes aux normes et à la réglementation en vigueur.

Ils devaient bénéficier d'une attestation de conformité CE aux exigences de performances et de sécurité des normes européennes.

### Critères de sélection

Ils étaient essentiellement définis par la norme NF EN 13241-1 et portaient principalement sur :

- La résistance mécanique des organes constitutifs.
- Le verrouillage.
- Le niveau de bruit de fonctionnement.
- Tous les éléments liés à la sécurité des véhicules et des personnes :
  - parachute,
  - équilibrage,
  - motorisation,
  - télécommande,
  - effort de fonctionnement,
  - effort de la manœuvre de secours,
  - etc.
- Le prix.

## PROJET DE CONSTRUCTION

Comme pour tout élément rentrant dans la composition du bâtiment, la porte automatique doit être prévue dès le stade de l'APD, voire de l'APS en même temps que le diagramme de fonctionnement du bâtiment.

Cela permet au moins de prévoir les réservations nécessaires en fonction du type de porte choisi donc de supprimer les travaux modificatifs toujours fort coûteux.

En outre, il est fortement recommandé, voire obligatoire, de prévoir une porte ou un portillon d'accès au garage pour les piétons, à proximité de la porte automatique, cette dernière ayant fonction de laisser passer les véhicules.

## ENTRETIEN

### Contrat d'entretien

L'entretien est obligatoire sur ce type d'équipement.

Il convient donc de négocier des contrats avec un prestataire de services, étant entendu que le minimum est défini par la réglementation.

Toutefois, et comme pour de nombreux autres équipements (ascenseurs, VMC, télévision...), il est recommandé de s'inspirer des contrats types édités par l'Union sociale pour l'habitat qui se basent bien évidemment sur la réglementation en vigueur.

### Dépannage

Pour le cas particulier des P.A.G., équipements dont le fonctionnement peut engendrer des situations dangereuses d'une part et pour des raisons évidentes de sécurité contre l'intrusion d'autre part, il est conseillé d'inclure le dépannage 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 au contrat d'entretien.

## GARANTIE

Les fabricants garantissent généralement leurs produits deux ans aux conditions préalables d'une mise en œuvre conforme à leurs recommandations et aux règles de l'Art ainsi que de la réalisation d'un entretien minimal conforme à la réglementation en vigueur. 

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES (voir tableau ci-après)

| PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES |            |                                                       |                       |                         |                                 |                                                    |                                   |                   |                    |                                       |                      |
|-----------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|--------------------|---------------------------------------|----------------------|
| Fabricant                               | Produit    | Critère éliminatoire                                  | Type de porte         |                         |                                 | Endurance                                          | Matériau et revêtement du tablier |                   | Garantie           |                                       |                      |
|                                         |            | Conformité aux normes<br>Attestation de conformité CE | Basculante monobloc   |                         |                                 | Fréquence d'utilisation<br>garantie en cycles/jour | Acier galvanisé                   | Peinture d'apprêt | Bon fonctionnement | Approvisionnement en pièces détachées |                      |
|                                         |            |                                                       | Sans débord extérieur | Avec débord en manœuvre | Avec débord en position ouverte |                                                    |                                   |                   |                    | Pièces mécaniques et électriques      | Pièces électroniques |
| DOITRAND                                | DBM 08 CPR | •                                                     | •                     |                         |                                 | 1200                                               | •                                 | •                 | 2 ans              | 10 ans                                | 10 ans               |
| NOVOFERM                                | TRAFECO    | •                                                     | •                     |                         |                                 | 800                                                | •                                 | •                 | 2 ans              | 10 ans                                | 10 ans               |
|                                         | TRAFINOV   | •                                                     | •                     |                         |                                 | 800                                                | •                                 | •                 | 2 ans              | 10 ans                                | 10 ans               |